

Fiche clavelée

Synthèse :

- Maladie virale hautement contagieuse des petits ruminants
- Transmission directe et indirecte
- Signes cliniques => lésions cutanées généralisées.
- Maladie à éradication obligatoire
- Circulation active dans les Balkans

La maladie :

Épidémiologie

- Espèce cibles : Ovins et caprins de toutes races et de tout âge réceptif à la maladie
- Maladie avec divers degrés de gravité et de mortalité selon l'âge, la race et la souche virale
- Maladie virale très contagieuse
 - o Capripoxvirus (comme la DNC), deux souches identifiés
 - o Virus résistant, survit 6 mois dans les lésions, plusieurs mois dans la laine)
- Morbidité jusqu'à 100 %
- Mortalité 5-10 % en zone **endémique** => jusqu'à 100 % chez les agneaux en zone **indemne** (comme l'Europe et la France)!

A l'échelle du troupeau

- Femelles plus sensibles
- Plus grave chez jeunes ovins 2-18 mois
- Touche tous les animaux (++ chez les jeunes)

Evolution dans un troupeau

- 1ers cas
- Puis vagues toutes les 3-4 semaines

Modalités & durée de transmission

- Animaux gravement atteints +++ : **contacts étroits / aérosol infectieux**
- Croûtes, sécrétions nasales et oculaires +++
- **Contacts directs et indirects : litière, matériel, insectes ou poussière!!**
- **Transport**
- Incubation 4-21 jours

Clinique :

2 formes

- Forme légère : 2-5 % de mortalité (en zone **enzootique**) chez les adultes
- **Forme vésiculeuse => forme classique sévère**

Clinique classique sévère (forme vésiculeuse)

- Plus de symptômes et maladie plus aigüe chez le mouton que la chèvre
 - o Fièvre, jetage/larmolement, conjonctivite et photophobie 2-4 jours
 - o Phase éruptive (papules) sur zones glabres et face
 - o Adénite superficielle (ganglion devant l'épaule ++)
 - o La laine s'arrache facilement

macules



papules (typiques, 0,5-1,5 cm)





Diagnostic

- Signes cliniques : lésions cutanées généralisées
- Sérologie
- PCR

Conséquences réglementaires

- Suspicion : Arrêté préfectoral de mise sous surveillance (APMS)
- Confirmation : Arrêté préfectoral portant déclaration d'infection (APDI)
- Maladie A = Eradication immédiate obligatoire
- **Zone réglementée:**
 - Zone de surveillance : 10 km autour du foyer
 - Zone de protection : 3 km autour du foyer
 - **Mouvements depuis ces zones interdits**
 - Abattage et destruction des cadavres

Répartition mondiale :

- Afrique (y compris dans les pays du nord du continent qui pratiquent la vaccination, comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie)
- Moyen-Orient
- Asie

Situation européenne au 17/02/2026 :



Figure 2. Localisation des foyers de clavelée en Grèce, Bulgarie, Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie et Turquie (maladie enzootique dans le pays) depuis le 01/07/2025. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : Commission européenne ADIS le 16/02/2026).

Tableau 1. Nombre de foyers de clavelée détectés par pays en Europe depuis le 01/07/2025 (source : Commission européenne ADIS le 09/02/2026)

Pays	Date de détection du dernier évènement	Ovins/Caprins
Bulgarie	30/01/2026	183
Grèce	11/02/2026	1 558
Macédoine du Nord	29/01/2026	3
Roumanie	19/11/2025	21
Serbie	15/10/2025	3
Total Europe (2026)	11/02/2026	1 768